

L'écho de Tréminis



N° 48 mai 2020

Sommaire :

p.1 Mot du maire

p.2 et 3 Informations Covid19

p.4 à 6 Vie communale

p.7 à 10 « Lettre info-budget »

p.11 Des nouvelles du marais de Pravet

p. 12 et 13 les pages de l'école

P.12 Des nouvelles du Trémini's Club et de la petite école d'aquarellistes

p.15 Informations pratiques

P.16 L'actualité en images

Le mot du maire

Par Frédéric Aubert

Comme vous le constaterez, ce numéro 48 de l'Echo est un peu particulier :

- il est tout d'abord le moyen de faire le point sur la situation sanitaire.

- Son contenu est plus léger du fait de la faiblesse de l'activité

- Il inclut la "Lettre d'information" spéciale budget qui était prête et aurait dû être distribuée le jour du confinement.

Ce premier trimestre 2020 aura été riche en rebondissements.

Tout d'abord la préparation des élections municipales qui est toujours un moment fort dans une collectivité puisqu'il s'agit de choisir l'équipe qui aura la responsabilité de conduire notre Commune durant six ans.

Puis l'annonce de l'arrivée de la pandémie de Covid-19 qui nous a été présentée comme une grippe sévère au début et qui s'est avérée d'une toute autre nature par son caractère extrêmement contagieux en particulier.

Malgré tout, le premier tour des élections municipales a eu lieu le 15 mars.

Mais, la situation évoluant rapidement, elle a conduit les autorités à instaurer le confinement dès le 17 mars.

Et tout s'est arrêté: les commerces pour la plupart fermés, une activité économique des plus réduites, les établissements d'enseignement vides, les rassemblements interdits et les élections municipales qui n'ont pas pu aller à leur terme.

Même si aujourd'hui ces efforts semblent commencer à donner des résultats, **le confinement doit perdurer jusqu'au 11 mai.**

Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions retrouver peu à peu une vie normale dans les prochains mois. Mais tout ne se fera pas du jour au lendemain et c'est avant tout la réalité de la situation sanitaire et son évolution qui nous guideront et nous devons nous y adapter au jour le jour.

Ces épreuves nous auront fait toucher du doigt certains aspects aberrants du fonctionnement de nos sociétés. Espérons que cela nous permettra d'en sortir grandis et de modifier nos façons de vivre de manière durable.

Mairie de Tréminis --- L'Église --- 38710 TREMINIS --- Tel/ fax : 04 76 34 73 39 ---

Courriel : mairietreminis@orange.fr / site : treminis.fr

Édité et imprimé par la Mairie de Tréminis --- Tiré à 150 exemplaires --- Gratuit

Directeur de la Publication: M. Frédéric AUBERT ---

Directrice de la Rédaction : Mme Anne-Marie FITOUSSI



Vie communale Informations Covid19

Point sur la situation de confinement informations essentielles

En application de l'état d'urgence sanitaire, **jusqu'au 11 mai**, les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle**, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité**, y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces, dans des établissements dont les activités demeurent autorisées.
- Consultations et soins** ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; soin des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux**, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile**, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.**
- Participation à des missions d'intérêt général** sur demande de l'autorité administrative.

Ces restrictions s'appliquent à tous, y compris aux enfants qui ne peuvent en aucun cas jouer seuls dans l'espace public ni rencontrer d'autres enfants.

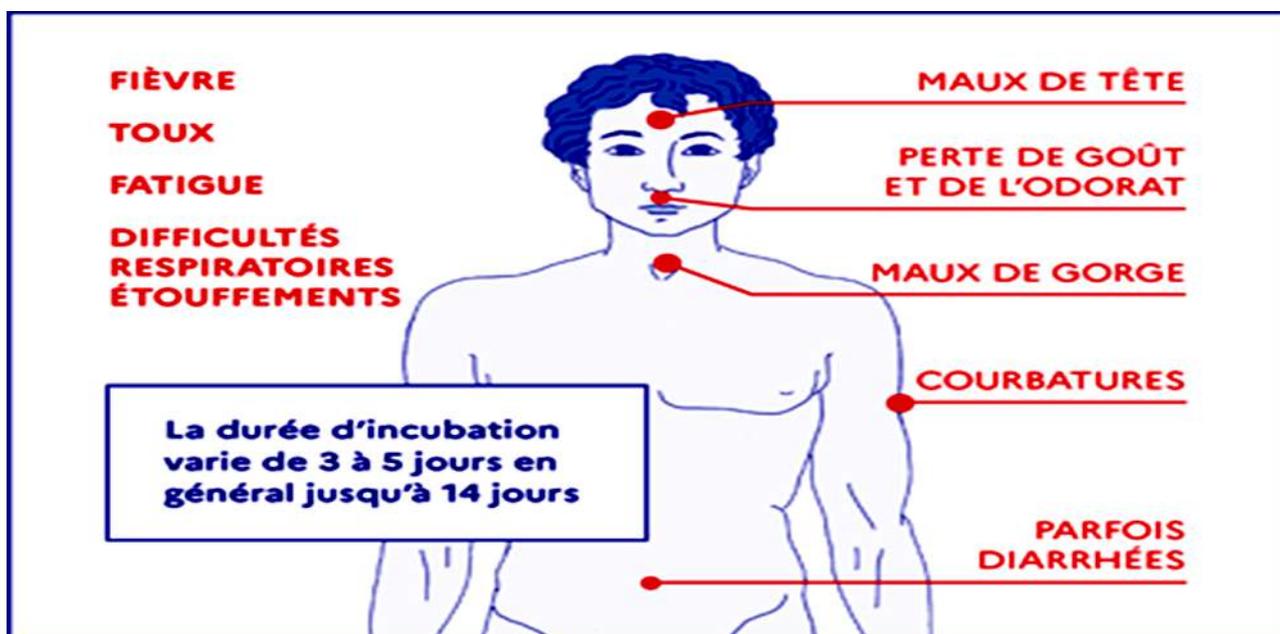
La situation est difficile pour tous, chacun le comprend, mais la gravité du contexte et la nécessaire solidarité l'imposent.

Ni la faible population de notre village, ni notre isolement relatif ne peuvent justifier le moindre manquement aux règles du confinement.

Dans la perspective d'un éventuel déconfinement et de la réouverture des services publics (Mairie, Poste...) la Commune a procédé à l'acquisition de 400 masques jetables pour les agents ainsi que d'écrans de protection en plexiglass de façon à éviter au maximum les contacts (comme cela se fait dans les commerces ouverts). Des masques lavables seront distribués à la population à raison de 2 par personne dès réception.

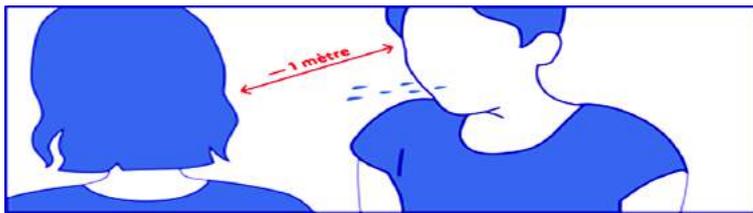
Gardons d'abord à l'esprit que toute activité, tout projet sera soumis aux conditions sanitaires du moment. Nous devons nous y adapter quelles qu'elles soient.

Quels sont les signes ?



Vie communale Informations Covid19

Comment se transmet-il?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

Numéros d'urgence et d'écoute : En cas de danger immédiat : **17**

Violences sur les enfants : **119** (ou sur [le site internet allo119.gouv.fr](http://le.site.internet.allo119.gouv.fr))

Violences conjugales : **3919** (ou sur [le site internet arretonslesviolences.gouv.fr](http://le.site.internet.arretonslesviolences.gouv.fr))

Plateforme nationale d'appui médico-psychologique pour tous les professionnels de santé : 0800 73 09 58 (n° vert)

Quand utiliser un masque ?

- Si vous êtes en bonne santé, vous ne devez utiliser un masque que si vous vous occupez d'une personne présumée infectée par le 2019-nCoV.

- Portez un masque si vous toussiez ou éternuez.

- Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

Si vous portez un masque, il est important que vous sachiez l'utiliser et l'éliminer correctement.

Comment mettre, utiliser, enlever et éliminer un masque

-Avant de mettre un masque, se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

-Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veillez à l'ajuster au mieux sur votre visage.

-Lorsque l'on porte un masque, éviter de le toucher ; chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon .

-Lorsqu'il s'humidifie, le remplacer par un nouveau masque et ne pas réutiliser des masques à usage unique.

-Pour retirer le masque : l'enlever par derrière (ne pas toucher le devant du masque); le jeter immédiatement dans une poubelle fermée; se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.



Mais gardons

ESPOIR

Il y a toujours au bout du chagrin, une fenêtre ouverte, une fenêtre éclairée.

Il y a toujours un rêve qui veille,

un désir à combler,

une faim à satisfaire,

un coeur généreux,

une main tendue,

une main ouverte,

des yeux attentifs,

une vie,

LA vie... à partager.

Paul Eluard



Vie communale

Ouvertures des Services Publics

A partir du 11 mai, si les conditions le permettent les services reprendront progressivement.

Secrétariat de Mairie: il sera ouvert au public

-le jeudi de 13h30 à 16h30

-Le samedi de 9h à 12h
(une seule personne dans le bureau)

Agence Postale Communale : mardi et samedi de 8h45 à 11h45

Décharge communale: (déchets verts/gravas): le vendredi de 14h30 à 15h45 sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de mairie avant le jeudi 16h30. A partir du 15mai (fermetures le 22 mai et le 5 juin) Afin de respecter les mesures sanitaires:

- Un seul véhicule à la fois,
- l'Agent Communal ne participera pas au déchargement.
- Respect d'une distance minimum de 3m (le port d'un masque est recommandé)
- Libérer les lieux, une fois, le vidage réalisé.

Déchèteries du Trièves: A compter du 27 avril 2020, les déchèteries du Trièves ouvrent leurs portes.

Suite au COVID-19, le règlement d'accès aux déchèteries est modifié.

Les lundis et Samedis les déchèteries sont ouvertes exclusivement aux particuliers de 9h00 à 11h45 et de 14h à 17h15.

Les mercredis, les déchèteries sont réservées aux professionnels de 9h00 à 11h45 et de 14h à 17h15. Attention aucun déchet vert ne sera accepté.



Ouverture de l'école

Nous ne connaissons pas la date exacte de reprise de l'école. Carole doit assister à une réunion de directeurs avec monsieur l'Inspecteur de circonscription début mai. Nous attendons les directives du ministère de l'Education Nationale et de l'Inspection Académique. Les

parents seront prévenus au plus tôt.

Inscriptions des nouveaux élèves à l'école pour la prochaine rentrée scolaire 2020/2021

Permanences en mairie le 11 et le 13 juin

Les inscriptions se font tout d'abord en mairie. La fiche d'inscription est à retirer au secrétariat de mairie et doit être signée par les deux parents. L'enfant doit être inscrit au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire.

Se munir :

- du livret de famille
- d'un justificatif de domicile récent
- du carnet de santé de l'enfant.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F724>

À l'issue des démarches, la mairie délivre aux parents une fiche d'admission. Prendre ensuite contact avec l'école par téléphone au 04 76 34 74 50 pour finaliser l'inscription.

Affouages 2020

A l'heure actuelle, nous ne savons pas si les affouages pourront avoir lieu, suite à la crise sanitaire. Nous vous en informerons dès que possible.



Fermeture de la mairie

Le secrétariat sera fermé :

- Samedi 23 mai
- Congés d'été (dates provisoires)
- Du 06 au 21 juillet et du 15 au 23 août



Les lingettes, c'est pas dans les toilettes, mais dans la poubelle

En cette période de crise sanitaire, les services d'assainissement lancent l'alerte sur les conséquences des lingettes désinfectantes jetées dans les toilettes : celles-ci bouchent les tuyaux et bloquent les pompes des systèmes d'assainissement.

Du nouveau pour le "broyage à domicile"

Dans le cadre de la gestion de l'épidémie de coronavirus, le broyage des branches est reporté jusqu'à nouvel ordre. Une nouvelle convention de broyage est disponible. Celle-ci comprend de nouvelles conditions et devient payante. <https://www.cc-trieves.fr/>



Nouveau « gros broyeur » de la COMCOM

État civil

Décès

Jeannine Kaufmann le 3 mars 2020 à l'âge de 90 ans
Nous présentons nos sincères condoléances aux familles et aux proches.

Bienvenue

À Sophie Werle

et Yann Vigier et leur fille Méline

au gîte de la Margelière

à Château Bas



Elections municipales : résultats du 1er tour le 15 mars 2020

Inscrits	194
Votants	158
Nuls	4
Exprimés	154

Candidats	Voix	% Exprimés	Elu(e)
Mme Isabelle GANNE-FORT	118	76,62	Oui
Mme Anne-Marie FITOUSSI	116	75,32	Oui
M. Thierry BALAZUN	113	73,37	Oui
M. Gérôme BLANC	107	69,48	Oui
Mme Veronique WANNECQUE	104	67,53	Oui
M. Frédéric MELMOUX	102	66,23	Oui
M. Hervé ROBIN	101	65,58	Oui
M. Marc LEMOINE	100	64,93	Oui
M. Alain BAILLY	96	62,33	Oui
Mme Jeanine CHARPENTIER	92	59,74	Oui
M. René VIAL	76	49,35	Non
M. Sébastien CAPPE	71	46,10	Non
Mme Agnès GUERPEL	68	44,15	Non
Mme Nathalie RE	57	37,01	Non

10 Conseillers Municipaux ont donc été élus sur 11 sièges à pourvoir. Il y aura donc un second tour.

Prolongation des mandats et second tour des municipales :

Précisions du ministère de l'Intérieur relatives à la prorogation des mandats des conseillers municipaux et communautaires.

Mandats prorogés

Le ministère rappelle les règles qui ont été décidées dans la loi Urgence covid-19 promulguée le 23 mars dernier.

Les mandats de tous les conseillers municipaux et communautaires sont prorogés jusqu'à l'entrée en fonction des nouvelles équipes. Les exécutifs et les assemblées délibérantes exercent l'intégralité de leurs attributions : leur action n'est pas limitée à la gestion des "affaires

courantes", comme c'est le cas pendant la période comprise entre les deux tours d'une élection et jusqu'à l'installation des nouveaux élus. "Pour ne pas empêcher les communes et intercommunalités d'agir pour faire face à la crise, nous nous sommes refusés collectivement à introduire la notion d'affaires courantes dans la loi d'urgence", a rappelé le ministre.

Les anciennes équipes continuent donc de délibérer normalement, mais elles doivent désormais envoyer en copie leurs décisions aux nouveaux élus, pour tout ce qui touche aux délégations du conseil municipal au maire.

- l'entrée en fonction des nouveaux conseillers municipaux: dans notre cas (commune de moins de 1000 habitants où seulement une partie des Conseillers Municipaux a été élue le 15 mars) ils entreront en fonction à l'issue du second tour.

Le second tour

Au vu du rapport basé sur l'analyse du comité scientifique, qui sera rendu fin mai, le gouvernement prendra une décision sur la date de tenue du second tour.

Pour rappel : Seuls peuvent se présenter au second tour les candidats présents au premier tour. Ils devront toutefois déposer une nouvelle déclaration de candidature.



Annulation des Cérémonies :

Suite à l'annonce du prolongement du confinement, le Préfet nous informe de l'annulation des cérémonies suivantes :

- 26 avril : journée nationale d'hommage du souvenir des victimes et héros de la déportation

- 8 mai : commémoration de la victoire du 8 mai 1945.

Toutefois, en raison du caractère fédérateur de cette date, le Gouvernement a décidé d'autoriser des cérémonies en format restreint.

Ainsi, vendredi 8 mai seul un dépôt de gerbe aura lieu au monument de la Résistance à Château-Bas sans public ni présence des associations.

Courrier des "Associations de déportés" :

MESSAGE

Journée nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation

Dimanche 26 avril 2020

Il y a soixante-quinze ans, au printemps 1945, plus de 700 000 hommes, femmes et enfants étaient regroupés dans ce qui restait de l'univers concentrationnaire et génocidaire nazi à l'agonie.

La moitié d'entre eux devait encore périr, notamment dans les marches de la mort, avant que les armées alliées, dans leur progression, n'ouvrent enfin les portes des camps sur une insoutenable vision d'horreur.

Les survivants de ce drame du genre humain, par leur esprit de résistance, leur volonté et leur profond attachement à préserver leur dignité, ont surmonté des conditions inhumaines malgré la présence et la menace permanentes de la mort.

Le 1er octobre 1946 s'achevait le procès de Nuremberg qui fondait la notion de « crime contre l'humanité » et posait les bases du droit pénal international.

De tout cela, rien ne doit être oublié...

Et pourtant, si les déportés ont su montrer dans les pires circonstances que la résistance face au crime demeure toujours possible, leur persévérance à témoigner partout et auprès de tous ne suffit pas à faire disparaître la haine, le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et le rejet des différences.

Combattre sans relâche les idéologies qui affaiblissent notre modèle républicain et prônent le retour à l'obscurantisme et au fanatisme, Promouvoir la tolérance, Investir dans l'éducation morale et civique des jeunes générations.

C'est le message des déportés, qui veulent faire de la journée nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation une journée d'hommage, de recueillement, et plus encore, d'engagement personnel.

La période dramatique de la déportation rappelle en effet cruellement que les êtres humains sont responsables de l'avenir qu'ils préparent à leurs enfants, et qu'ils partagent une même communauté de destin.

Ce message a été rédigé conjointement par : La Fédération Nationale des Déportés, internés, Résistants et Patriotes (FNDIRP) La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD) et les Associations de mémoire des camps nazis, L'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés, de la Résistance et Familles (UNADIF-FNDIR)



L'Echo de Tréminis

Lettre d'information - Mars 2020

Le 7 mars dernier, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le projet de budget pour l'année 2020.

Comme nous l'avons fait les années précédentes, nous lui consacrons ce numéro spécial de la "Lettre d'information".

Les chiffres qui sont présentés sont ceux des grands équilibres et des données générales.

Il n'est pas possible de donner tous les détails au risque de rendre le document incompréhensible. Les comptes sont publics et donc accessibles en Mairie à qui souhaite des précisions ou des détails.

Cette année étant une année d'élections municipales, avec la période électorale et les inévitables délais d'installation des nouveaux Conseils Municipaux, il est préférable que les budgets soient votés plus tôt que d'habitude pour permettre aux Communes de continuer à fonctionner.

Cependant, le nouveau Conseil Municipal aura, s'il le décide, toute faculté d'y apporter les modifications qu'il souhaiterait, voire d'effectuer des ajustements car à ce moment de l'année, toutes les notifications ne nous ont pas encore été fournies de manière précise.

La séance de vote du budget comporte en réalité deux parties :

- l'approbation des comptes de gestion de la Trésorerie et des comptes administratifs du Maire pour l'année antérieure (2019). Ceux-ci doivent bien entendu être rigoureusement identiques.

Les résultats sont alors intégrés aux budgets de l'année en cours.

- le vote des budgets de 2020 pour le fonctionnement et pour l'investissement: budget général (M14) et budget eau/assainissement (M49).

Chacun d'entre eux comporte une partie recettes et une partie dépenses qui se doivent d'être équilibrées.

Le Maire, Frédéric AUBERT

Mairie de Tréminis -L'Église - 38710 TREMINIS - Tel/ 04 76 34 73 39 -

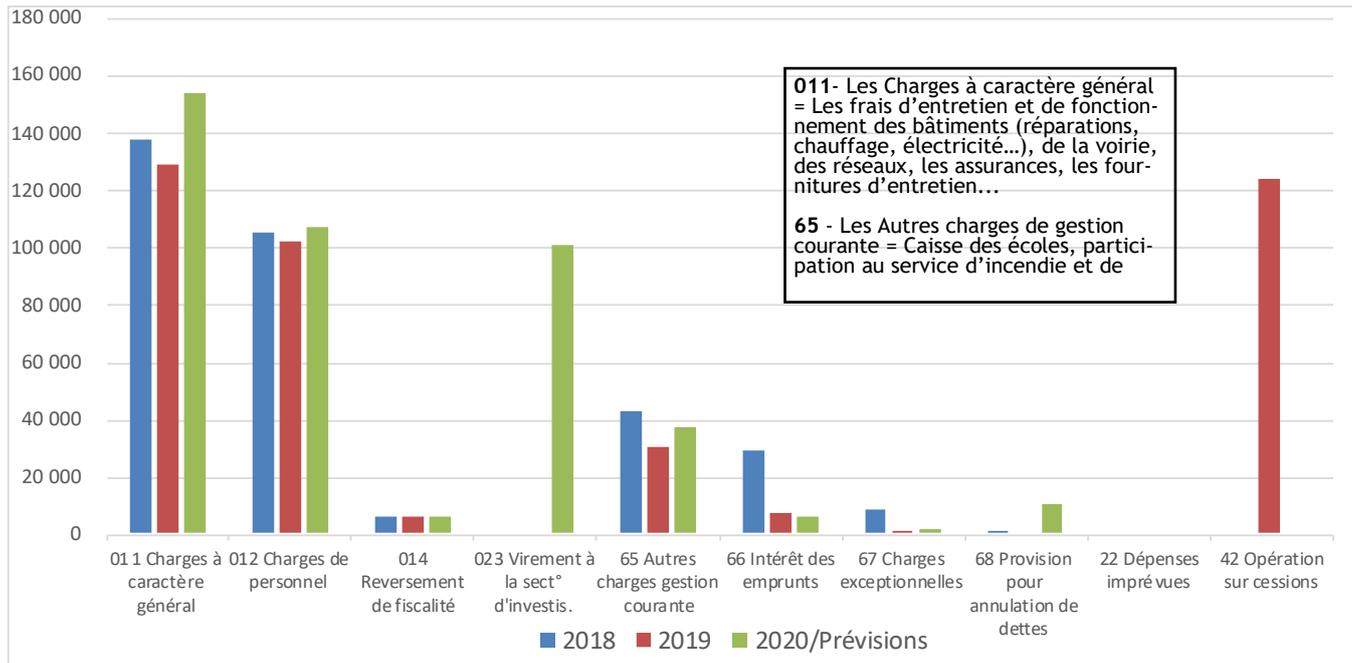
Courriel : mairietreminis@orange.fr

Édité et imprimé par la Mairie de Tréminis — Tiré à 180 exemplaires — Gratuit

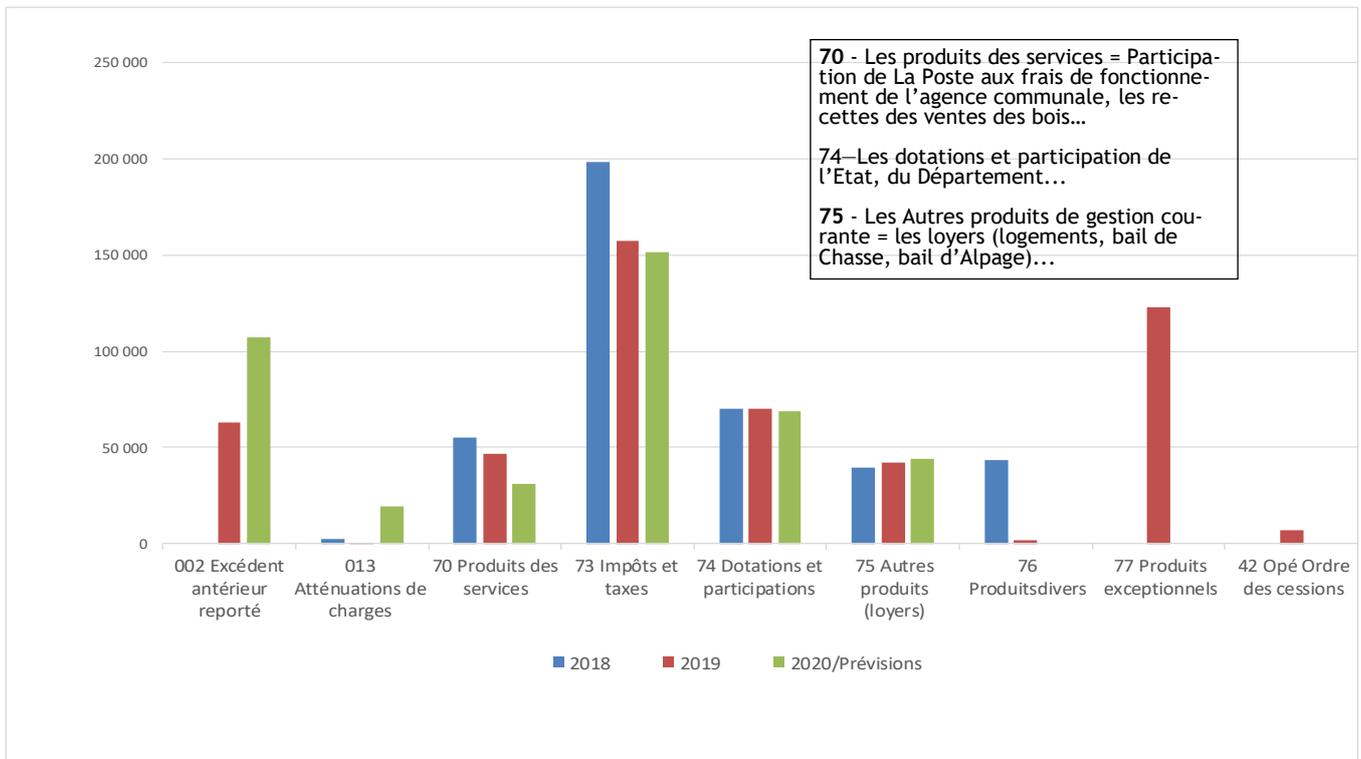
Directeur de la Publication: M. Frédéric AUBERT — Directrice de la Rédaction : Mme Anne-Marie FITOUSSI

Lettre info-budget

Dépenses d'exploitation Réalizations 2018/2019 et Prévisions 2020



Recettes d'exploitation Réalizations 2018/2019 et Prévisions 2020



Taxes locales Taux de 2017 à 2020

	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur le Bâti	Taxe foncière sur le Non Bâti
2017	14,14%	14.59%	27.23%
2018	23,26%	24,00%	44,79%
2019	16.36%	16.87%	31.49%
2020	x	16.87%	31.49%

Lettre info-budget

Opérations d'investissement 2020 Travaux et Acquisitions

Projets 2019 à terminer Et Projets 2020	Montants à financer en 2020	Subventions ou recettes à percevoir en 2020
Croisement Route de la Sagne	30816€	6375 €
Route de Sauvanière		19500 €
Route de la Faurie	23910 €	9362 €
Route de la Chenal	41675 €	12000 €
Route de Rapidet	12000 €	
Pont de Tauferont	14040 €	4095 €
Normalisation des adresses postales - Etude et panneaux	24000 €	7000 €
Finalisation des travaux dans le local café/restaurant	590 €	3 200 €
Menuiseries de la Chapelle du Serre		690 €
Travaux Fournil	3109 €	
Achat de petit matériel technique et informatique	2600 €	
Programme d'actions l'Espace Naturel Sensible de Pravet	20000 €	16150 €
Très haut débit Internet	3 600 €	
Frais d'acquisition et d'échange de terrains	5500 €	
Remboursement des emprunts et cautions	24000 €	
Versement de la section de fonctionnement pour financer les projets d'investissement 2020-Fonds de compensation de la TVA et Cautions		127468 €
TOTAL	205840 €	205840 €

Etat de la dette

Année	Montant de la dette totale au 1er janvier	Montant de l'échéance annuelle	Dont Intérêts	Dont Capital
2020	150 991	28 485	5 732	22 752
2021	128 238	28 546	4 834	23 712
2022	104 526	25 775	3 898	21 877
2023	82 649	17 226	3 046	14 180
2024	68 469	16 878	2 487	14 391
2025	54 078	16 878	1 905	14 973
2026	39 105	16 878	1 298	15 579
2027	23 526	16 878	667	16 210
2028	7 315	7 446	131	7 315

Lettre info-budget

Tarifs de l'eau et de l'assainissement
à compter du 1er juillet 2020 et jusqu'au 30 juin 2021.
Sans augmentation par rapport à la période 2018/2019

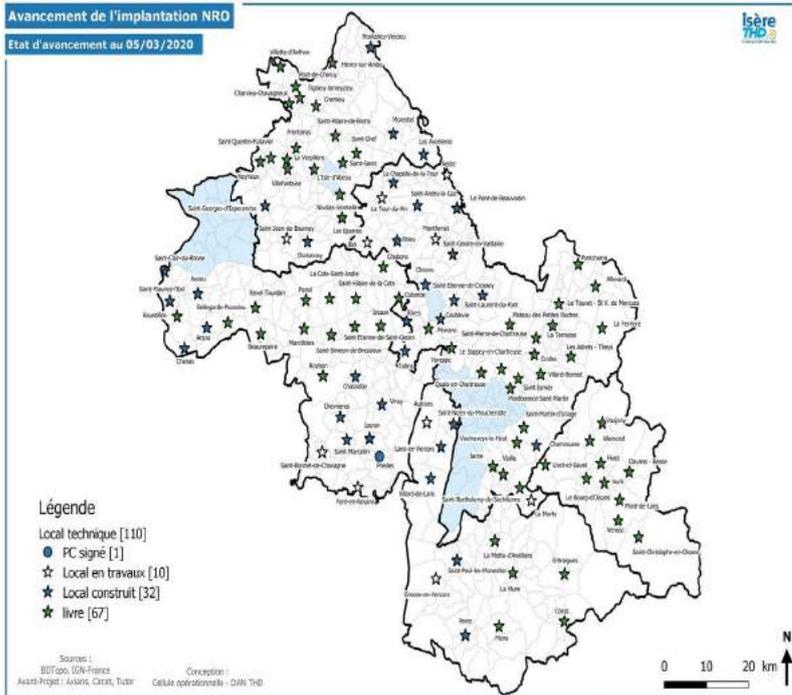
DESIGNATION	TARIFS EAU	TARIFS ASSAINISSEMENT
Abonnement	45€	50€
De 0 à 10 m3	3 Euros/m3	2 Euros/m3
De 11 à 200 m3	0.73 Euros/m3	0.80 Euros/m3
Au-delà de 200 m3	0.35 Euros/m3	0.20 Euros/m3

Taxe d'aménagement 2020

Les montants fixés pour l'année 2020 sont de 759 € le m² hors Île-de-France
Taux communal 5%

La taxe d'aménagement est applicable notamment à toutes les opérations d'aménagement, de construction (par exemple les abris de jardin d'une surface supérieure à 5 m²), de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

Très Haut Débit Internet



•Le nombre de nœuds de raccordements optiques (NRO) construits et remis en affermage* au délégataire de service public du Département, la société Isère Fibre

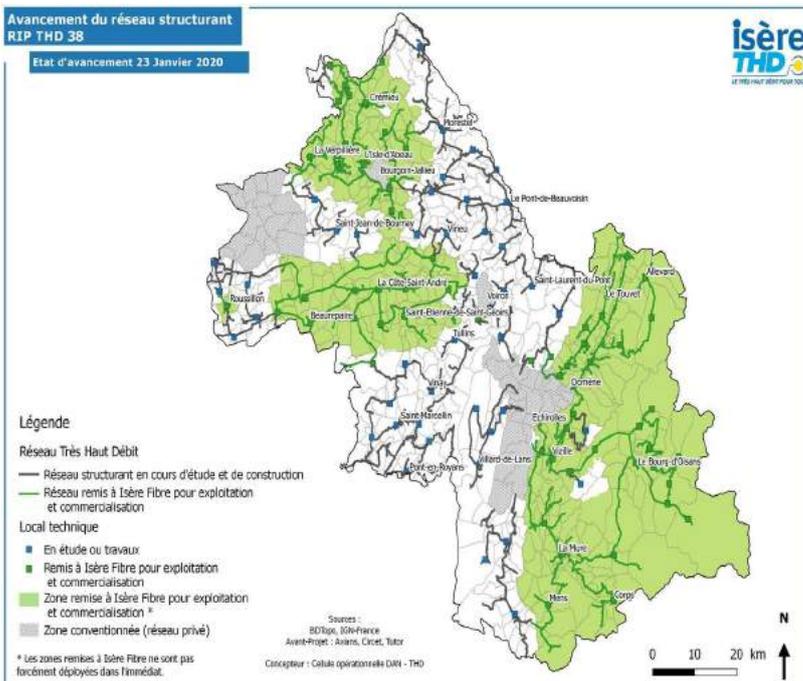
(*) Le Département se charge de la construction du socle du réseau fibre : les locaux techniques (NRO) et les grandes artères en fibre optique les raccordant. Une fois cette infrastructure réalisée, Le Département la remet pour maintenance et exploitation à Isère Fibre, il s'agit de la remise en affermage. Il y a 109 locaux techniques à construire au total sur l'ensemble du territoire couvert par le réseau d'initiative publique. De ces locaux techniques partent l'ensemble des futures lignes optiques qui raccorderont chaque entreprise ou isérois à la fibre (1 fibre = 1 abonné final).

A chaque remise en affermage de NRO, le nombre de lignes potentiellement raccordables à la fibre augmentera donc progressivement. Ces lignes ont été amenées par le Département du NRO à un ou plusieurs points dans la commune qu'elles doivent desservir, dans l'attente de la construction du réseau secondaire qui lui doit être réalisé par le délégataire.

•Le nombre de lignes construites par Isère Fibre en desserte abonné depuis les NRO. A cette étape, les lignes de fibre optique sont continues depuis chaque NRO jusqu'à proximité des logements individuels ou entreprises (Point de Branchement Optique posé dans la rue) ou en collectif .Les locaux deviennent alors éligibles à la fibre optique (Statut déployé).

•Le nombre de lignes commercialisables : la construction des lignes ne suffit pas pour qu'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI) puisse les commercialiser immédiatement. Il est nécessaire de respecter un délai réglementaire compris entre 1 à 3 mois imposé par l'ARCEP (l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications) afin que chaque opérateur puisse avoir connaissance des logements déployés. La ligne est commercialisable (sous-entendre la possibilité de souscrire un abonnement et de voir raccordé physiquement son local, maison, immeuble ou entreprise) quand ce délai est purgé.

•Le nombre de lignes actuellement raccordées : Une prise terminale optique est posée dans le logement et l'abonnement est actif. L'abonné, entreprise ou particulier, dispose alors, du très haut débit.



Des nouvelles du marais de Pravet



Espace Naturel Sensible Marais de Pravet



Les premières interventions prévues au plan de gestion pour restaurer une partie du marais se sont déroulées en mars juste avant le confinement.

L'équipe CAFES a procédé à un défrichage manuel des saules dans la partie sud de la zone centrale et sur la parcelle de M. et Mme Rolland. Dans la foulée, M. Perret, bûcheron et débardeur à Tréminis, a dessouché les bosquets restants au treuil depuis la piste.

Les branches stockées ont été broyées sur place. Cette double intervention avait pour objectif de rouvrir une partie des espaces humides en alternant deux techniques différentes. Environ 500 m² ont ainsi été dégagés.

La prochaine intervention aura lieu fin août, début septembre. Elle consistera à créer une mare pédagogique d'environ 40 à 50 m². Elle permettra de diversifier les milieux et créera un point d'eau permanent pour les amphibiens. Cet aménagement sera également un point fort pour l'accueil et l'animation du public et plus particulièrement des enfants.



Dans le cadre de la fête nationale des Mares, nous vous proposons **le dimanche 7 juin 2020** des visites du marais de Pravet à 10h, 14h et 16h.

Au programme :

- Pourquoi un Espace Naturel Sensible ici ?
- Quelles enjeux pour le marais ?
- Comment concilier exploitation forestière et protection de la nature ?
- A la découverte de quelques espèces animales et végétales emblématiques du site.



Renseignements 04 76 34 73 39 – Déroulement selon les consignes du déconfinement à venir.

Broyat à disposition

Du broyat de saules est à disposition gratuitement sur le site de l'ENS.

Un balisage est en place et les tas disponibles identifiés.



La Gagée jaune (*Gagea lutea*)

En fin d'hiver, avant que la végétation ne prenne de la hauteur, la gagée jaune est une des premières fleurs à apparaître. Elle présente une seule feuille étroite et lancéolée qui se termine en capuchon. Cette discrète petite étoile affectionne les sous bois frais et les pelouses humides. A Pravet, on la rencontre le long de la piste, à l'Est du marais. Elle reste localement très rare. Elle est protégée au niveau national (livre rouge annexe 1) *Photo marais de Pravet 12 avril 2020*

Avis aux baladeurs, randonneurs et amoureux du cirque de Tréminis.

Les 3 et 4 octobre 2020, le Club Alpin (Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne) organise à Tréminis une « Grand Parcours Randonnée ». Ouvert à tous. Au programme du samedi des ateliers d'apprentissage technique (cartographie, secourisme, botanique et patrimoine, techniques de progression spécifiques) en randonnée mais aussi en trail et marche nordique puis soirée festive. Le dimanche, des randonnées de tous niveaux d'engagement technique et physique seront encadrées par des bénévoles diplômés. Les habitants du village sont les bienvenus ! Renseignements sur les inscriptions dans l'écho d'été.

Les pages de l'école

Le mot de la maîtresse :

L'école confinée

Après une première semaine de tâtonnements pour mettre en place un enseignement à distance, les élèves et moi-même avons maintenant pris nos marques. Tous les matins, les enfants découvrent sur un padlet (mur numérique collaboratif) le travail de la journée, sous forme de documents Word à compléter, de vidéos ou de fichiers audios, ou encore d'entraînement sur des applications dédiées aux apprentissages. Ils peuvent me répondre sur ce mur, y mettre leur travail fait, s'enregistrer en train de réciter leur poésie ou de lire, poster des photos... Quotidiennement, je prends un groupe d'enfants en classe virtuelle. La connexion internet n'est pas toujours très bonne, mais cela fait du bien de se voir, de discuter. Cela permet aussi de travailler en direct, presque comme en classe. Les enfants en profitent d'ailleurs pour chahuter à distance ! Ces conditions ne sont pas idéales, ces aménagements permettent aux enfants de garder un lien avec l'école et de travailler principalement le français et les mathématiques. Les enfants sont néanmoins très impliqués dans leur apprentissage et je suis très fière d'eux. Les parents sont également très investis dans le suivi de leurs enfants, ce qui est un plus pour moi. La spécificité de notre petite école est aussi un atout. Cependant, nous attendons tous avec impatience un retour à la normale.

Carole

Les petites noces de Figaro

Le 14 février 2020, les enfants se sont rendus à Chichilianne, pour participer au spectacle de la MC2 de Grenoble : Les petites noces de Figaro, une adaptation d'extraits des Noces de Figaro, de Mozart. Les enfants ont appris un chant en italien, tiré de cet opéra. Ils l'ont chanté durant le spectacle, avec les enfants de la classe de Chichilianne, accompagnés par 4 musiciens du Louvre, sous le regard bienveillant du baryton et de la soprano qui interprétaient les autres chants. Les enfants se sont énormément investis dans ce projet, ils ont beaucoup aimé la découverte de ce genre musical et ce moment. Tellement que l'an prochain, nous participerons à un nouveau projet avec la Maison de la Culture de Grenoble.



Texte de Lily, travail sur les rimes

Le doudou de ...

Le doudou de Silmaé est une fée.

Le doudou de Shivani est un ouistiti.

Le doudou de Tawa est un koala.

Mais mon doudou à moi, je ne vous le dirai pas, je ne vous le dirai pas !

Le doudou de Liloumey est un poney.

Le doudou de Quetzal est un chacal.

Le doudou de Maélie est une souris.

Mais mon doudou à moi, je ne vous le dirai pas, je ne vous le dirai pas !

Le doudou de Corentin est un lapin.

Le doudou de Joseph est un elfe.

Le doudou de Claudia est un lama.

Le doudou de Dony est un kiwi.

Mais mon doudou à moi, je ne vous le dirai pas, je ne vous le dirai pas !

Lily

Des nouvelles du Trémini's Club et de la petite école d'aquarellistes



Le Trémini's Club

Ce drôle de début d'année.

Comme tout le monde, nous avons dû abandonner nos rencontres hebdomadaires et elles nous manquent bien.

Ce petit « Corona », à lui tout seul, a fait basculer la vie de chacun et nous les « personnes âgées » en premier lieu.

Il nous a tout de même laissé le temps de tenir notre assemblée générale au mois de janvier. Nous avons plein de projets. Tant pis, ils ne sont pas perdus, tout ça sera reporté plus tard. Notre dernière rencontre a eu lieu au mois de mars où nous avons décidé de partager un repas « crêpes » tous ensemble et bien nous en avons pris. Nous commençons à entendre parler de cette pandémie et avons pris la décision, avant que ce soit une obligation, de ne plus nous réunir pour éviter les problèmes. Bien sûr nous espérons pouvoir nous retrouver le plus vite possible mais quand ??? Restons prudents.

Toutefois les cours de yoga sont toujours assurés mais par écran interposé. Notre Coach a réussi à mettre ses cours en place à l'aide des moyens actuels, et même si parfois on critique ces moyens modernes, dans cette situation, reconnaissons-le, ils nous aident bien. Donc ceux qui le veulent, le peuvent, depuis leur chambre à coucher, leur séjour continuer à pratiquer l'exercice. Merci à Guillaume Chevrier qui a réussi à mettre en œuvre ce programme.

Donc à tous dès que ce sera possible, nous serons prêts à accueillir de nouveau adhérents.

Alors, à tous nos chercheurs qui se battent et qui cherchent l'antidote, S'IL VOUS PLAÎT, faites vite...



« Créations confinées » pour la petite école d'aquarelle de Tréminis

Les élèves aquarellistes de Danièle Zanardi avaient l'habitude de se retrouver au Serre chaque lundi pour leur cours hebdomadaire. Mais depuis l'annonce du confinement, ce rendez-vous créatif ne pouvait évidemment plus avoir lieu au grand dam de toute cette dynamique équipe ! Bien entendu, ils avaient la volonté de garder ce créneau du lundi pour peindre à la maison mais en risquant de perdre rapidement la motivation sans les échanges et les conseils judicieux du « maître » !

C'était sans compter sur Annilou, une élève, qui a lancé l'idée d'un cours virtuel, pour continuer les rencontres du lundi et exercer les talents d'aquarelliste et la réactivité de la prof car depuis 4 semaines, chaque lundi à l'heure du cours, tous se retrouvent en ligne sur WhatsApp.



Le rendez-vous est fixé à 14h30 avec blocs et pinceaux, prêts à démarrer ! Les élèves peuvent ainsi échanger avec Danièle pour avoir des conseils en direct en envoyant leur production au fur et à mesure des avancées. Le dialogue entre tous se fait presque aussi naturellement et dans une ambiance aussi joyeuse qu'à l'atelier. Conseils, rigolades, compliments furent ! Et comme le dit Danièle à la fin du dernier cours : « Des participants qui ont surtout travaillé à reprendre, améliorer, se poser des questions sur tout ... Bref, un cours très agréable ! Superbe expérience pour moi, j'espère qu'il en est de même pour mes élèves qui étaient fidèles au rendez-vous...on recommence lundi prochain ! ». Ainsi grâce à cette judicieuse solution utilisant les moyens modernes d'échanges, les aquarellistes de la petite école de Tréminis, confinés chacun chez eux à St Martin de Clelles, Miribel, Clelles, La Jarjatte, Mens, Tréminis... continuent à peindre et à progresser ! Aussi, quand le déconfinement aura lieu, et que le monde aura retrouvé sa « normalité », vraisemblablement en fin d'été, une exposition des « Créations Confinées » sera proposée à la mairie de Tréminis vous permettant de découvrir les voyages extraordinaires en couleurs imaginés par ces peintres créatifs. En attendant, vous pouvez aller sur le site de Danièle : <http://daniele-zanardi.com/dz19/> à la rubrique le lundi vous

évacuer en admirant les aquarelles des élèves mais aussi et surtout les superbes œuvres de Danièle.

Photo : Danièle Zanardi dans sa salle d'exposition peint en même temps que ses élèves et échange par téléphone avec eux.

Informations pratiques

COMMERCES - ENTREPRISES - PRODUCTEURS LOCAUX	SERVICES	
<p>Pain</p> <p>⇒ Boulangerie Alborghetti Le Fournil de Château-Bas, Tréminis 06 86 25 58 91 Vente à l'épicerie - lundi, vendredi et samedi + mercredi en été.</p> <p>⇒ Boulangerie Julien 04 76 34 30 76 Tournée sur les hameaux de Château-Méa, Le Serre et l'Eglise - mardi et vendredi.</p> <p>⇒ Boulangerie La Commanderie 04 76 34 71 88 Vente à l'épicerie - mardi, jeudi et dimanche.</p> <p>Epicerie</p> <p>⇒ Delphine Sanson Château-Bas, Tréminis 04 76 34 71 88 Du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 19h00 — mercredi fermé — le dimanche seulement de 8h à 12h</p> <p>Boucherie Charcuterie</p> <p>⇒ Gaec des Amarines Les Grange à Tréminis 06 81 91 53 50 Vente directe de viande d'agneau, saucissons de brebis et de chèvre, saucisses, merguez et grillades d'agneau de 18h30 à 19h30.</p> <p>⇒ La ferme du haut Trièves 04 76 34 74 28 Vente directe de volailles, charcuteries de volailles, escargots - mardi de 15h00 à 17h00, jeudi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00, samedi de 10h00 à 12h00</p> <p>⇒ Boucherie Marcou 04 76 34 60 38 Tournée de livraison des commandes le vendredi.</p> <p>Glaces</p> <p>⇒ Sorbet Vagabond Château-Bas, Tréminis 06 46 64 86 46 Fabrication et vente directe de glaces -vente directe et à l'épicerie</p> <p>La Plume de l'Oiseau Valérie Salé 06 31 29 23 26 Productrice Cueilleuse Herbaliste 06 31 29 23 26 l' Eglise , Tréminis Vente de tisanes, sirops, huiles de soin, baumes</p> <p>Design</p> <p>⇒ Helena Amalric, Artisan d'art. Atelier de fabrication</p> <p>Château-Bas, Tréminis Accompagnement en montagne ⇒ Voir La Montagne Autrement contact@voirlamontagneautrement.fr http://voirlamontagneautrement.fr/</p>	<p>Café/Restaurant/Restauration à emporter</p> <p>⇒ Treminis Pizza Fournil de château-bas, Tréminis 06 86 25 58 91 (sur commande - samedi soir)</p> <p>⇒ Café/Restaurant Le Trem Château-Bas, Tréminis 06 72 20 17 70 (mercredi, jeudi, vendredi et samedi à partir de 10h00) Plats Traiteur sur commande</p> <p>⇒ Coin café À l'Épicerie Sanson de Château-Bas, Tréminis, selon horaires de l'épicerie</p> <p>Transports</p> <p>⇒ Autocars Blancs du grand Ferrand, Le Serre, Tréminis 04 76 34 74 32 La ligne Tréminis/Mens circule tous les samedis sauf jours fériés Départs : Tréminis Le Serre à 8h15 Tréminis l'Eglise à 8h17 Tréminis Château-Méa à 8h19 Tréminis Château-Bas à 8h21 Arrivée à Mens à 9h15 Départ de Mens à 11h00 pour une arrivèe à Tréminis à 12h00</p> <p>⇒ Taxi Tréminis 06 22 27 92 81</p> <p>⇒ Taxi Blanc Catherine 06 75 41 78 98 Déplacements professionnels ou privés 7j/7j, transport de malades assis.</p> <p>Electricité</p> <p>⇒ Verdure Electricité Château-Bas, Tréminis 06 33 09 25 14 Electricité générale. Neuf et rénovation</p> <p>Construction/Rénovation</p> <p>⇒ G'Renov L'Eglise, Tréminis 04 76 34 74 55 Maçonnerie/Rénovation</p> <p>⇒ Goubault Antonin Les Orgines, Tréminis 06 37 95 82 28 Charpente/Couverture/Menuiserie</p> <p>Peinture Les peintures du Trièves</p> <p>⇒ Laurent Gervasoni Les Granges Tréminis 06 99 42 0 1 07/04 76 99 84 49 Lespeinturesdutrieves@orange.fr Tous travaux neufs et rénovation / peinture /placo /sols</p> <p>Bois/Forêt</p> <p>⇒ Scierie Barthalay Frères Taufert, Tréminis 04 76 34 70 67</p> <p>⇒ Exploitation Forestière Perret Château-Bas, Tréminis 04 76 34 73 48</p>	<p>Mairie de Tréminis L'Eglise, 38710 Tréminis Tel. 04 76 34 73 39 Mel. mairietreminis@orange.fr Site. www.treminis.fr</p> <p>Horaires d'ouverture : Lundi / Mercredi/Samedi de 9h00 à 12h00 et le Jeudi de 13h30 à 17h00</p> <p>Le maire reçoit sur rendez-vous.</p> <p>Services techniques Lundi, vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 - Mercredi de 7h00 à 12h00</p> <p>Décharge communale (déchets verts/gravas) le vendredi de 14h30 à 15h45 sur rendez-vous. En présence de l'agent. Prendre rendez-vous au secrétariat avant le jeudi 16h30 .</p> <p>Déchetterie de Mens - Lundi, mercredi et samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30</p> <p>Agence Postale Château-Bas, 38710 Tréminis Tel. 04 76 34 70 79</p> <p>Horaires d'ouverture Eté, du 2 mai au 31 octobre du lundi au samedi de 8h45 à 11h45</p> <p>Horaires d'ouverture Hiver, du 2 novembre au 30 avril le lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi/Samedi de 8h45 à 11h45</p> <p>Office National des Forêts Maison Forestière, L'Eglise 38710 Tréminis</p> <hr/> <p style="text-align: center;">NUMEROS UTILES</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ APPEL D'URGENCE EUROPÉEN : 112 ■ POMPIERS : 18 ■ SECOURS EN MONTAGNE : 15 ou 112 ■ GENDARMERIE : 17 ■ URGENCES VITALES : 15 ■ URGENCES MÉDICALES : Pour contacter un médecin de garde la nuit, le week-end et les jours fériés : 116 117 ■ CENTRE ANTI-POISON : 04 72 11 69 11 ■ MAISON MEDICALE DE MENS <ul style="list-style-type: none"> ● Médecins généralistes : 04 76 34 65 74 ● Chirurgien dentiste : 04 76 34 63 20 ● Infirmier(e)s : 04 76 34 61 59 ● Sage-femme : 06 18 51 59 70 ● Psychologue Psychotérapeute 04 76 34 47 55, 06 27 89 67 57 ● Orthophoniste : 06 19 76 37 18 ● Masseurs Kinésithérapeutes : 04 76 34 62 30 ● Ostéothérapeutes : 06 28 05 51 77 ■ Services infirmiers à domicile (SIAD) 04 76 34 67 83 ■ Aide à domicile en milieu rural (ADMR) 04 76 34 66 67 ■ PHARMACIE DE GARDE : 32 37 coût : 0,34 €/mn. ■ PHARMACIE Besson à Mens : 04 76 34 61 24 ■ OPTICIEN à Mens : 04 76 34 48 90 ■ ENEDIS URGENCES : 09 72 67 50 38 ■ MÉTÉO FRANCE (Isère) 08 99 71 02 38 coût : 2,99€/appel+appel local.

Actualités en Images



1er janvier : réveillon du Trémini's club



15 janvier : tirage des rois au Trémini's club



17 janvier : AG du Trémini's club



19 janvier : voeux du maire



2 février : début des travaux piste de Rapidet



14 mars : après le passage de la niveleuse piste de Rapidet



18 avril : survol du toit de la mairie par drone



mars/avril : Restauration des bancs publics par l'agent communal